



# SNES Lyon

AIN LOIRE RHONE



## SPECIAL ELECTIONS



**Du 27 novembre au 4 décembre, pour faire entendre la voix de la profession, votez pour le SNES aux CAP et pour la FSU aux CT**

Syndicats majoritaires, le SNES dans le second degré et les syndicats de la FSU dans l'ensemble de l'éducation manifestent l'attachement des professions à l'unité quand il s'agit de les représenter face à l'administration. Le fait de disposer de 50% à 100% des sièges dans les CAPA où nous nous présentons à vos suffrages nous permet en effet de veiller au respect et à l'amélioration des règles collectives de gestion des personnels.

Tirer argument du simple fait d'être syndicat majoritaire pour appeler à une sorte de reconduction de l'existant n'est cependant pas notre démarche. Au contraire: le fait d'être majoritaire nous oblige et nous engage. Ce que nous construisons au quotidien est tout sauf une unité qui serait construite sur le moins disant, c'est une unité de combat, une unité pour gagner sur les revendications.

Les 82 candidats du SNES aux CAPA et les 20 candidats de la FSU au CTA dont vous trouverez les listes en pages centrales sont des militants mais aussi vos collègues qui exercent toutes et tous leur métier dans les établissements et les CIO de l'académie. Pas besoin d'aller sur le terrain, nous y sommes !

Etre majoritaire, c'est aussi porter haut la voix de la profession et proposer un projet mobilisateur: attachés à l'unité du second degré et donc à la qualification disciplinaire et professionnelle de ses agents, nous promovons la liberté pédagogique et l'expertise des équipes en opposition au pilotage managérial que l'on veut nous imposer. Améliorer les conditions de travail c'est aussi faire de la question des salaires une priorité de notre action syndicale, en combattant en particulier le gel du point d'indice. Enfin, nous prônons un syndicalisme de transformation sociale et défendons un projet de société fondé avant tout sur l'égalité et la solidarité, ainsi qu'un projet éducatif pour la réussite de tous les élèves.

Dans les établissements, dans les luttes, dans les instances où nous sommes élus, renforçons l'outil de toute la profession !

**Votez SNES aux CAPA, CAPN et CCP.  
Votez FSU aux CTA et CTM.**

Benoît Teste,



**ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 27 novembre au 04 décembre 2014**

**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**



## Interview d'Hervé DUSSERT : candidat sortant, CAPA des Certifiés



### Tu étais commissaire paritaire lors du précédent mandat, peux-tu nous en dire plus sur la manière dont vous travaillez ?

Il y a un énorme travail de préparation qui porte, pour les mutations ou le passage à la hors classe par exemple, sur des milliers de dossiers.

Cela commence par la vérification approfondie de toutes les données, à partir des documents de l'administration pour une part, par rapport aussi à leur cohérence vis à vis des règles, et que l'on croise avec les documents des années précédentes et ceux fournis par les collègues. Pour cela les fiches syndicales sont un outil essentiel parce qu'elles nous permettent d'avoir en direct des collègues des informations que l'administration n'a pas ou dont elle souhaite ne pas tenir compte, parfois de rappeler un(e) collègue pour lui conseiller d'adresser le justificatif auquel il/ elle n'a pas pensé et qui fera la différence pour sa mutation ou sa hors classe.

### Les seuls syndiqués s'adressent-ils à vous ?

Lorsque nous siégeons nous intervenons en tant qu'élus du personnel, et donc nous défendons toute situation anormale, que les collègues soient syndiqués ou non. Nous défendons avant tout des principes, des règles communes, identiques pour tous, et en toute transparence, c'est le sens de notre travail d'élus parce que c'est le sens de notre engagement syndical.

Et là, nous sommes totalement en phase avec nos syndiqués, même dans la défense des non syndiqués, parce que se syndiquer au SNES, ce n'est pas demander des avantages et des passe droit, c'est lutter pour le respect des droits

de tous et de chacun. On a souvent à accompagner des situations personnelles complexes et critiques (dossiers médicaux, cartes scolaires, mutations, TZR...) qui nous touchent et nous motivent à défendre tous les collègues jusqu'au bout, en nous disant que les non syndiqués y verront peut être la vraie raison de se syndiquer : la solidarité professionnelle de salariés qui ont face à eux une administration qui oublie parfois l'humain pour des raisons comptables.

On sait que sur des questions comme les mutations ou les affectations TZR, par exemple, la formulation des demandes est essentielle. Il est difficile pour les collègues de connaître toutes les règles d'autant qu'il y a régulièrement des changements. On se met alors beaucoup la pression car chaque détail peut avoir des répercussions importantes sur la carrière des collègues.

### Peux-tu nous en dire davantage sur les raisons de ton engagement ?

J'ai été affecté au collège M PAGNOL à Pierre Bénite en 2000. Il s'agit d'un collège situé dans la périphérie de Lyon, classé plan violence et on a appris lors des CAPA de juillet que l'établissement devrait être classé REP+ à la rentrée 2015.

Je n'étais pas syndiqué en début de carrière, je n'avais pas non plus d'engagement politique. Le déclic s'est fait pour moi quand nous avons été en conflit avec notre chef d'établissement. Seul le SNES est venu nous apporter son soutien. C'est à partir de ce moment que je me suis mis à militer d'abord au collège puis au sein du S3 en tant que permanencier.

## Roland GAYET : candidat COPsy

Syndiqué depuis le début de ma carrière, je me suis rapidement rendu compte que l'investissement syndical était une nécessité pour défendre les droits des personnels, et l'avenir des centres d'information et d'orientation.

Au cours de ce mandat, nous avons mis en échec la tentative de régionalisation des CIO, afin qu'ils restent dans l'Education Nationale au service des élèves. Nous avons aussi su construire aux côtés des collègues, la mobilisation contre les fermetures de CIO. Le poids du SNES, premier syndicat d'enseignants dans le secondaire a été essentiel dans ces actions.

Enfin, le SNES est actuellement la seule organisation syndicale représentative pour les conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO. En CAPA, cela nous donne une légitimité incontournable pour représenter toute la profession face à l'administration.



## Françoise BARNAY : candidate PEGC

Alors que le corps des PEGC est en extinction, il me semble important, au nom de l'équité, que les collègues soient entendus, défendus en CAPA, lieu qui doit rester un lieu de transparence, d'échanges pour tous.



**Marie Brigitte TRUTT : candidate CPE**

CPE depuis 1982, je suis témoin de l'évolution de notre métier de CPE en général. Aux côtés de mes collègues du SNES, j'ai constaté dans la CAPA que les tentatives d'atteinte à notre statut de CPE, à nos missions, à l'application des textes réglementaires, ou concernant des aspects individuels de carrière étaient récurrentes. Elles imposent la vigilance et la combativité des élus du personnel.

La confiance accordée par vos votes lors des dernières élections nous a permis d'obtenir une forte représentativité. Grâce à ce mandat majoritaire, nous, CPE élus SNES de l'académie, avons travaillé **systématiquement collectivement en amont de chaque CAPA**, afin de bien connaître humainement et techniquement les dossiers individuels de nos collègues CPE et les défendre dans l'équité, la transparence, la cohérence. Pas de clientélisme ni de démagogie dans ces combats. Lors de chaque intervention, nous

avons veillé à rester dans le cadre des textes réglementaires, et à les faire appliquer rigoureusement.

Ainsi, depuis de très nombreuses années, devant l'administration rectorale ou lors d'audiences individuelles, c'est **toujours majoritairement le SNES** qui prend inlassablement la parole, argumente avec ténacité et sait convaincre, pour **défendre la cause de collègues CPE**. Un gros travail collectif est également fourni à l'issue de ces commissions pour informer les collègues

**Je reste très attachée à notre identité professionnelle. C'est la raison qui fait que je suis élue à la CAPA CPE et que je me représente pour un nouveau mandat.**

**Interview de Maud ROUVIERE :****nouvelle candidate, CAPA des agrégés**

**Tu es candidate sur la liste SNES des représentants des agrégés aux élections professionnelles du 13 octobre. Peux-tu nous en dire un peu plus sur toi ?**

J'ai 44 ans, je suis professeur d'arts plastiques, enseignant depuis 20 ans mais seulement depuis un an dans l'académie de Lyon. J'ai eu l'occasion de travailler dans des contextes très différents : 4 académies, 15 établissements (de nombreux collèges et quelques lycées) et enfin au sein ce que l'on appelait l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). Titulaire académique puis titulaire de zone de remplacement, formateur à temps partagé puis formateur à temps plein, j'ai décidé, au moment de la disparition des IUFM, de revenir à temps plein dans l'enseignement. Je suis depuis un an de nouveau titulaire de zone de remplacement sur la zone Loire Sud.

**Pourquoi as-tu choisi de te présenter aux élections professionnelles sur les listes du SNES ?**

Syndiquée dès le début de ma carrière, j'ai toujours perçu l'importance du travail syndical dans mon travail au quotidien comme enseignante. Ce travail s'est révélé crucial dans les dernières années de ma carrière. Dans l'analyse collective des textes qui finissent par s'imposer à nous et diriger notre quotidien, la réactivité s'impose.

Tant de régression, ces dernières années, dans notre travail m'effraie : incohérence de la formation, pertes de repères communs et de valeurs partagées, installation d'ambiance délétère dans les établissements, mise en concurrence des personnes, développement du mal-être au travail et de la solitude des enseignants, etc.

Comment dès lors assurer l'épanouissement de nos élèves, le développement de leur envie d'apprendre au sein d'une collectivité qui deviendra plus tard, pour eux, la société.

L'égalité s'apprend à l'école quand dans la rue parfois se juxtaposent tant de différences et d'écarts entre certains de nos élèves contraints de « faire la manche » ou de dormir dehors pendant que d'autres partent à leurs activités périscolaires ou tranquillement à leur « doux foyer ».

Il nous faut nous battre tous les jours pourtant pour faire respecter ce principe juste entre nous, les différents personnels de l'Éducation Nationale que nous sommes...

Nous avons besoin de nous investir collectivement pour défendre un projet d'école qui doit demeurer juste et égal pour tous. Le syndicat est le lieu de ce débat et nous permet aussi de mieux nous faire entendre et de contrer les dérives.

**Comment conçois-tu l'action des élus SNES dans ces commissions paritaires ?**

Dans ces commissions se joue le respect des droits de tous, face à l'administration. La réglementation est la seule garante de ces droits mais elle prête souvent à interprétation et confusion. L'administration ne doit pas rester seule maîtresse du jeu comme elle souhaiterait parfois tant l'être pour davantage de rentabilité et de souplesse (exemple dans l'affectation des TZR). Dans ce cadre, il est important que toutes les catégories de personnels soient représentées et défendues. Seul le SNES, avec la diversité de ses candidats, est à même de représenter les intérêts de toute la profession.



## Le SNES, un syndicat de lutte et de propositions

En période électorale, tous les syndicats, le SNES et la FSU y compris, expliquent qu'ils se battent pour une amélioration des conditions de travail, une revalorisation des salaires, ...etc. Tant et si bien qu'on pourrait avoir le sentiment d'un certain consensus (mou) entre syndicats. Bien sûr il existe de nombreux points d'accord, et heureusement que les intersyndicales débouchent souvent sur des actions communes. Mais il nous semble utile aussi, pour structurer le débat et voter en connaissance de cause, de livrer nos analyses, forcément partiales et partisanses, sur les grandes différences.

### NON tous les syndicats ne portent pas la même chose.

Le grand marqueur du SNES, c'est la défense de **l'unité du second degré**. La haute qualification disciplinaire et professionnelle des personnels du second degré est un gage de qualité du système éducatif. Ce n'est pas ce que pensent par exemple UNSA et SGEN qui voudraient des enseignants de collège plus polyvalents et ainsi rapprocher le collège du primaire (conseils école collège, livret de compétences, expérimentations de bivalence, ...). Dans le même temps, ces syndicats soutiennent la réforme des lycées qui, elle, visait d'une certaine manière à rapprocher le lycée du supérieur (en donnant une pseudo autonomie aux établissements qui se traduit dans les faits par la concurrence entre les disciplines sur les heures de dédoublement, en prenant prétexte de « personnaliser » les enseignements et donc en renvoyant tous les dispositifs d'aide à l'extérieur de la classe et en les déconnectant des disciplines). D'autres, comme le SNALC, proposent une sélection plus précoce des élèves. Nous sommes tout autant persuadés qu'il faut repenser le collège, mais ce que porte le SNALC, est de fait, un renoncement aux valeurs de démocratisation que la profession a portées ces dernières décennies : relever le pari de l'éducation de tous et donner

les moyens aux enseignants de faire leur travail, voilà la voie que nous proposons.

L'autre grande caractéristique du SNES, **c'est sa présence dans la plupart des établissements**. De nombreux syndicats expliquent qu'il faut lutter « au quotidien », de manière « vraiment » efficace. Mais concrètement ? Voter pour le SNES et la FSU, c'est aussi soutenir les militants qui, au quotidien, animent la vie syndicale dans les établissements. Chaque lutte d'établissement est plus forte si elle est relayée dans les instances au rectorat et au ministère, c'est ce que nous nous employons à faire. Syndicat de lutte, le SNES recourt à toutes les formes d'action qui peuvent faire gagner la profession. Nous rejetons l'idée selon laquelle « les grèves ne serviraient à rien ». Nous sommes convaincus cependant que le syndicalisme a besoin d'être plus lisible dans ses actions, doit proposer des mobilisations qui puissent être majoritaires, ne doit pas recourir à la grève par systématisme mais doit savoir proposer des plans d'action efficaces. Pour cela, nous avons besoin du soutien actif de toute la profession !

Le ministère a entrepris de réviser les décrets sur les métiers des enseignants. Ces décrets n'améliorent pas l'existant malgré les besoins énormes de la profession, c'est la raison pour laquelle le SNES s'est abstenu lors du vote consultatif au CTM. D'autres syndicats expliquent qu'ils entraînent :

- ♦ une « annualisation » de notre temps de travail : ce n'est pas notre analyse car nos services restent définis en maxima hebdomadaires : **les réunions non obligatoires ne pourront pas plus être imposées demain qu'aujourd'hui.**
- ♦ une baisse de rémunérations via la perte de l'heure de première chaire : là encore, le système des « pondérations » est certes très loin de répondre à nos revendications de reconnaissance de la charge de travail mais il est plus lisible et ne permet plus de flouer les collègues ayant des « classes parallèles », avec les milliers d'interprétations que cette notion de classe parallèle occasionnait dans les établissements.

La vraie bataille utile à mener aujourd'hui se situe donc pour nous sur les circulaires d'application de ces décrets en vue de la rentrée 2015 : sur les compléments de service par exemple, la très légère amélioration portée par ces décrets (une heure de décharge systématique quand on exerce sur deux communes) doit être un point d'appui pour obtenir beaucoup plus : si vous votez pour nos listes, nous nous engageons à mener cette bataille contre la multiplication des compléments de service.

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 27 novembre au 04 décembre 2014**

**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**



# Reconnaître et revaloriser notre métier

# Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



## PROFESSEURS AGRÉGÉS

Le SNES, le SNEP et le SNESup, syndicats de la FSU, agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions et revendiquent une place confortée et reconnue des agrégés dans le système éducatif.

En votant pour les syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, vous ferez le choix d'être représenté au sein des CAP par des élus travaillant avec vous dans les établissements, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ! La carrière des agrégés étant gérée au niveau national, le travail des élus en CAPA est efficace car il se fait toujours en lien avec les élus FSU qui siègent en CAPN.

### CARRIERE, SALAIRE, CONDITIONS DE TRAVAIL, RECONNAISSANCE DE NOTRE METIER !

#### Pour les agrégés nous revendiquons :

- ◆ Une revalorisation salariale pour rattraper les pertes du pouvoir d'achat.
- ◆ Des conditions d'affectation et d'emploi respectant la qualification disciplinaire de haut niveau.
- ◆ Une diminution des effectifs des classes.
- ◆ Une véritable politique à long terme de recrutement dans toutes les disciplines.
- ◆ Un contrôle paritaire des affectations des TZR avec une réduction de la taille des zones de remplacement ainsi que la revalorisation de l'ISS.
- ◆ La mise en place d'un barème pour la liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés.
- ◆ La reconnaissance des missions des agrégés dans le supérieur et un accès à la recherche favorisé.
- ◆ Attractivité enfin réelle des missions de remplacement

### DANS L'ACADÉMIE LE TRAVAIL DES COMMISSAIRES PARITAIRES A PAYÉ.

#### Nous avons obtenu :

- ◆ La mise en place d'un groupe de travail avant la CAPA hors classe.
- ◆ Une véritable amélioration de l'accès à la hors classe : plus de 80% des collègues de l'académie partent désormais à la retraite en ayant atteint ce grade.
- ◆ La révision des notes administratives contre les tentatives du Rectorat de considérer uniquement l'avis des chefs d'établissement.
- ◆ La promotion par liste d'aptitude de collègues injustement mis de côté par l'administration.
- ◆ Une bonification au mouvement intra pour les agrégés demandant des lycées.



**FAITES VOUS ENTENDRE ! VOTEZ FSU**

# Reconnaître et revaloriser notre métier Faire respecter nos droits et nos statuts



## PROFESSEURS CERTIFIES

Le SNES et le SNESup, syndicats de la FSU, agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions

Voter pour la liste présentée par le SNES et le SNESUP, syndicats de la FSU, c'est donner plus de force aux syndicats fortement implantés dans les établissements et les universités. C'est aussi faire le choix d'élus travaillant à vos côtés, connaissant les réalités professionnelles, déterminés à lutter pour améliorer les conditions d'affectation, de formation, de carrière de tous et pour faire respecter nos droits.

### Pour reconnaître et revaloriser notre métier, nous voulons

#### DES CARRIÈRES PLUS ATTRACTIVES

- ◆ Revalorisation du traitement et accélération du déroulement des carrières
- ◆ Développement des voies de promotion interne
- ◆ Aménagement des fins de carrière par réduction progressive des services
- ◆ Attractivité enfin réelle des missions de remplacement

#### UN DROIT A UNE FORMATION INITIALE ET CONTINUE DE QUALITE

- ◆ Entrée progressive dans le métier avec une formation réellement adaptée
- ◆ Une formation continue centrée sur les besoins des collègues, en lien avec les évolutions du métier.

#### DES CONDITIONS DE TRAVAIL AMÉLIORÉES

- ◆ Respect des qualifications et de la liberté pédagogique
- ◆ Du temps pour la concertation
- ◆ Réduction du temps de travail
- ◆ Remise à plat des réformes (lycée, ECLAIR,...) qui ont renforcé le management local et dénaturé notre métier

### A Lyon, nous avons obtenu

- ◆ Le respect du barème et de procédures transparentes lors du mouvement intra académique mais aussi lors de l'affectation des TZR alors même que le rectorat voulait s'en affranchir.
- ◆ Le respect du paritarisme dans l'élaboration de la notation administrative, seul rempart face à l'arbitraire des chefs d'établissement : plus de la moitié des notes contestées font l'objet d'une révision en commission.
- ◆ La promotion des collègues à la hors classe en prenant en compte notamment l'ancienneté : ainsi près de 90 % des collègues au 11<sup>e</sup> échelon depuis 3 ans ont été promus en 2014.
- ◆ L'attribution des congés formation selon des critères objectifs



# Reconnaître et revaloriser notre métier

# Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



## CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

Le SNES et le SNUEP, syndicats de la FSU,  
agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions.

En votant pour la liste SNES-SNUEP/FSU, vous ferez le choix d'élus ancrés dans la réalité professionnelle, toujours soucieux d'améliorer vos conditions de travail, de carrière, de notation, de promotion en toute transparence et conformément aux textes réglementaires C'est également donner plus de poids à des syndicats attachés à l'unité du second degré pour faire évoluer le service public d'éducation dans le respect des missions et statuts des personnels.

### RECONNAITRE ET VALORISER NOTRE METIER

- ◆ Un métier centré sur le suivi des élèves
- ◆ Refus des dérives managériales et des transferts de tâches
- ◆ CPE ni membre de la direction ni membre de droit au CA
- ◆ Augmentation du nombre de postes au concours
- ◆ Évolution de carrière de type « agrégation »
- ◆ Évaluation conseil par un corps d'inspection issu de la profession

### FAIRE RESPECTER NOS DROITS ET NOS STATUTS

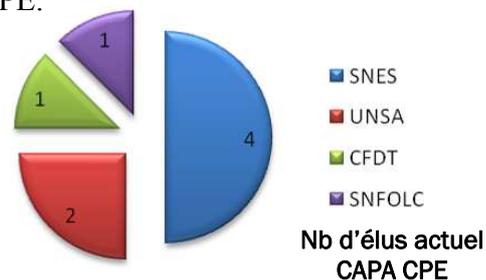
- ◆ 35h00 toutes activités confondues
- ◆ Cadres de catégorie A concepteurs de nos métiers
- ◆ Revalorisation des salaires, des carrières avec une NBI de 30 points au-delà de 250 élèves
- ◆ Reconnaître le travail dans l'éducation prioritaire par une indemnité équivalente à 1,8 HSA de certifié
- ◆ Formation professionnelle de qualité pour les stagiaires
- ◆ Formation continue sur le temps de travail et répondant aux attentes des CPE

### A Lyon, nous avons obtenu

- ◆ Des notes révisées à la hausse (+ 20% de collègues satisfaits)
- ◆ Un contingent hors classe identique aux certifiés
- ◆ Des avancements supplémentaires au grand choix et au choix
- ◆ Des mutations supplémentaires dans le respect des règles, en moyenne 35% sur les trois dernières années

### Reste à obtenir

- ◆ Un contingent de congé de formation professionnelle à la hauteur des besoins des CPE de l'académie
- ◆ Des possibilités réelles de reconversion pour les CPE.



# Reconnaître et revaloriser notre métier Faire respecter nos droits et nos statuts

## ÉLECTIONS À LA CAPA DES PROFESSEURS AGRÉGÉS

10 titulaires, 10 suppléants

### Hors classe

1. **M. VOIRIN André** – Histoire - Collège Henri Barbusse – Vaux-en-Velin - 69
2. **M. BARRAS Jean-François** – EPS Collège Jean Monnet - Lyon 2e - 69
3. **Mme VESCHAMBRE Raphaële** – Hist. - géo. Lycée Herriot - Lyon 6e - 69
4. **M. CONTRAIRE Camille** – Physique appliquée – TZR Ain Sud – Lycée Plaine de l'Ain – Ambérieu - 01

### Classe normale

1. **M. TESTE Benoît** – Histoire - géographie Lycée Condorcet - Saint-Priest - 69
2. **Mme ROUVIERE Maud** – Arts Plastiques TZR Loire Sud- Collège F. Truffaut - Rive de Gier- 42
3. **M. GOLDFARB Hervé** – Mathématiques IUT Lumière - Université Lyon 2 - 69
4. **Mme VALENCE Nathalie** – Phys. et Elect. Appliquée Lycée L, Aragon - Givors - 69
5. **M. TUPIN Guillaume** - Lettres modernes Lycée Saint Exupéry - Bellegarde-sur-Valserine - 01
6. **Mme ROCCATI Stéphanie** - Sciences physiques Collège Vaugelas - Meximieux - 01
7. **M. LUIS Julien** – Espagnol Lycée Ampère - Lyon 2e - 69
8. **Mme BONVALET-YOUNES Rindala** – Let. Mod. Lycée La Martinière Diderot - Lyon 1er - 69
9. **M. ROUX John** – Anglais Lycée Jean-Paul-Sartre - Bron - 69
10. **M. MILLAUD David** – EPS Collège du Val d'Ardières - Beaujeu - 69
11. **Mme GUELLARD Laure** – Lettres classiques Lycée Chaplin - Décines - 69
12. **M. LOGETTE Jérôme** – Histoire - géographie Collège Laurent Mourguet - Ecully - 69
13. **Mme VINEY-BRIOUDE Isabelle** – Eco - gestion Lycée Lumière - Lyon 8e - 69
14. **M. GRIPAY Pierre-Emmanuel** – Mathématiques TZR Gd Lyon - Lycée Germaine Tillion – Sain Bel - 69
15. **M. CHAPELAIN Dimitri** – Sciences physiques - Lycée C. Fauriel - Saint-Etienne - 42
16. **Mme LEBAS Elodie** – Histoire - géographie - Lycée Saint-Exupéry - Lyon 4e - 69

## ÉLECTIONS À LA CAPA DES PROFESSEURS CERTIFIÉS ET AE

19 titulaires, 19 suppléants

### Hors classe

1. **Mme ADJOU Irène** – Education musicale - Collège Aragon - Vénissieux - 69
2. **M. PICHON Yves** - Histoire-géo - Collège Jean Dasté – Saint-Etienne - 42
3. **M. DUSSERT Hervé** – Anglais - Collège Marcel Pagnol - Pierre Bénite - 69
4. **M. CHAMBODUT Gérard** – Mathématiques - Lycée Honoré d'Urfé – Saint Etienne - 42
5. **M. GUIRAUT Eric** – Eco. Gestion - Lycée Condorcet - Saint Priest - 69
6. **M. CAPDEVIELLE Jean-Yves** – Sciences physiques - Lycée Jean Puy - Roanne - 42
7. **M. THOUMINE Yves** – G.M. Construction - Lycée du Bugéy - Belley - 01
8. **M. HACHE Christian** – Mathématiques - Collège Faubert - Villefranche sur Saône - 69

### Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

1. **Mme ROSSET Ludivine** – Histoire-géo - Lycée Chaplin - Décines - 69
2. **M. JANDAUD François** – Mathématiques - Collège Jean Perrin – Lyon 9e - 69
3. **Mme TOMASINI Estelle** – SES - Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne - 42
4. **M. MALLET Philippe** – Mathématiques - Lycée Carriat - Bourg en Bresse - 01
5. **Mme PAYS Virginie** – Documentation - Collège JC Ruet - Villié-Morgon - 69
6. **M. EYMOND Wilfried** – Lettres modernes - Collège de Péron - Peron - 01
7. **Mme MELOT Sandrine** – Anglais - Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne - 42
8. **M. MERLE Didier** – G. M. Productique - Lycée Albert Camus - Rillieux La Pape - 69
9. **Mme KIS Zsuzsa** – Lettres modernes - Université Lyon 3—Lyon - 69
10. **M. SAUZEDE Philippe** – Mathématiques - Lycée La Martinière-Duchère – Lyon 9e - 69
11. **Mme DROUOT Aline** – SES - Lycée René Cassin – Tarare - 69
12. **M. NAVARRO Hugues** – Technologie - Collège Gaston Baty - Pélussin - 42
13. **Mme RESPINGUE Emilie** – Let. Mod. – TZR Gd Lyon - Collège Vendôme – Lyon 6e - 69
14. **Mme ABRIAL Noémie** – SVT - Lycée Jacob Holtzer – Firminy - 42
15. **M. SAVEL Didier** – Math. - Collège Emile Falabrègue - Saint Bonnet le Château - 42
16. **Mme VAN PROEYEN Jocelyne** - Histoire-géo – Collège Dargent – Lyon 3e - 69
17. **Mme GUERIDO Aurélie** – Histoire-géo - Lycée René Cassin - Tarare - 69
18. **M. CANET Michel** – SVT - Collège Jean Moulin - Villefranche sur Saône - 69
19. **M. HAROUN Dryss** – Mathématiques - Collège les quatre vents – L'Arbresle - 69
20. **Mme PLAN Delphine** – Mathématiques - Collège Marcel Pagnol - Pierre Bénite - 69
21. **Mme PORTEJOIE Céline** – Anglais - Lycée Saint Just – Lyon 5e - 69
22. **Mme BERTHET Catherine** – Documentation - INSA Lyon – Villeurbanne - 69
23. **M. DUBOIS Guillaume** - Hist-Géo – TZR Ain Ouest - Lycée Carriat – Bourg-en-Bresse - 01
24. **M. BERNARD Philippe** - Mathématiques - Collège du Val d'Ardières - Beaujeu - 69
25. **Mme LAFFONT Dominique** – Allemand - Collège Jean Perrin – Lyon 9e - 69
26. **M. GONCELLIN Michaël** – Lettres modernes - Collège Le Grand Cèdre - Coligny - 01
27. **M. JAMBON Nicolas** – Mathématiques - Collège du Renon - Vonnas - 01
28. **M. FOUGERON Lionel** – Education musicale - Lycée Jean Puy - Roanne - 42
29. **Mme ALLARD Evelyne** – SVT - Collège Le Grand Cèdre - Coligny - 01
30. **M. HENNION Florent** - Sciences physiques - Collège Henri Longchambon – Lyon 8e - 69

VOTEZ



## ÉLECTIONS À LA CAPA DES DCIO ET COPsy

5 titulaires, 5 suppléants

Directeurs de centre d'in-  
formation et d'orientation

1. **M. HERDEWYN Thierry**  
CIO de Oyonnax - 01
2. **M. VADON Gilles**  
CIO de Roanne - 42
3. **Mme LEYLAVERGNE Dominique**  
CIO Lyon - Belley - 01
4. **M. BONNARD Michel**  
CIO Lyon Rive gauche - Lyon 3ème - 69

Conseillers d'orientation -  
psychologues

1. **M. GAYET Roland**  
CIO de Décines - 69
2. **Mme PELLICIER Martine**  
CIO de Villeurbanne - 69
3. **Mme PASSOT DALLERY Marion**  
CIO de Lyon Centre - 69
4. **M. DUPONT Willy**  
CIO de Vénissieux - 69
5. **Mme RAGEY-DEPOIL Nathalie**  
CIO de Bellegarde sur Valserine - 01
6. **Mme FAURAIT-Florence**  
CIO Jardin des plantes - St Etienne - 42

## ÉLECTIONS À LA CAPA DES PEGC

2 titulaires, 2 suppléants

1. **Mme BARNAY Françoise** Techno sect  
XIII - collège J.Prévert - Andrézieux-B. - 42
2. **Mme SENTRY Catherine** - Technologie  
collège J. Rostand - Craponne - 69
3. **M. SALOMONE Jean-Pierre** Lettres-  
H/géo section I - clg. Brossolette - Oullins - 69
4. **Mme GUERS Pascale** Techno - collège  
J.J. Rousseau - Tassin la demi lune - 69

## ÉLECTIONS À LA CAPA DES CPE

8 titulaires, 8 suppléants

Hors classe

1. Mme **TRUTT Marie-Brigitte**  
Collège Du Revermont - Bourg-en-Bresse - 01
2. Mme **BOCCADORO Laurence**  
Lycée La Martinière-Monplaisir - Lyon 8° - 69

Classe normale

1. **M. ZAMI Alfred**  
Lycée Charlie Chaplin - Décines - 69
2. **M. MURA Gianni-Pietro**  
Collège Gilbert Dru - Lyon 3° - 69
3. **Mme GOETZ Evelyne**  
Collège Emile Cizain - Montluel - 01
4. **M. BESSUELLE Williams**  
Lycée La Côtère - La Boisse - 01
5. **Mme FRISO Edwige**  
LP Les Canuts - Vaulx-en-Velin - 69
6. **Mme LEBRUN Marie-Mathilde**  
Lycée Saint Exupéry - Lyon 4° - 69
7. **Mme PANEPINTO Chantal**  
Lycée Etienne Mimard - Saint Etienne - 42
8. **M. BOURG Denis**  
Collège L'Astrée - Boen-sur-Lignon - 42
9. **Mme PRIBYL Corine**  
Lycée Georges Brassens - Rive-de-Gier - 42
10. **M. BALLAY Florian**  
Lycée Georges Brassens - Rive-de-Gier - 42
11. **M. JELOYAN Gérard**  
Collège de L'Albarine - Saint-Rambert-en-Bugey - 01
12. **Mme DAVID Barbara**  
Lycée Hector Guimard - Lyon 7° - 69
13. **M. TESTA Julien**  
Collège Clémenceau - Lyon 7° - 69
14. **Mme GALLOIS-LACROIX Marine**  
EREA Montchovet - Sorbiers - 42

## ELECTION AUX CCP

Il s'agit d'un scrutin sur sigle (donc on vote pour des syndicats, et non pour des listes de noms). Le SNES et les syndicats de la FSU présentent bien entendu leur candidature pour ces deux CCP, et siègeront dans ces commissions au nom du SNES des personnels non titulaires de toute catégorie (pour les enseignants : MA, CDI, contractuels, et pour les surveillants : AED, AVS...).

# Reconnaître et revaloriser notre métier Faire respecter nos droits et nos statuts



## Conseillers d'orientation-psychologues - Directeurs de CIO

Le SNES, avec les syndicats de la FSU,  
agit pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions.

### DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le SNES-FSU a toujours clairement défendu l'existence d'un service public d'orientation, ancré dans l'Éducation nationale, doté de missions spécifiques, structuré par son réseau de CIO non soluble dans le SPRO. Les mobilisations qu'il a initiées ont mis en échec les tentatives de décentralisation, de mise sous double tutelle État/région et de négation de la spécificité de l'orientation scolaire...

Ses interventions au sein du Groupe de travail ministériel ont permis d'acter la reconnaissance des missions institutionnelles des CIO. Le MEN doit rapidement en tirer toutes les conséquences en maintenant tout son réseau de CIO, éléments essentiels de l'action des districts, qui doivent rester à l'abri des pressions locales.

### RECONNAÎTRE ET REVALORISER PLEINEMENT NOTRE MÉTIER

Le SNES-FSU combat la conception d'une orientation soumise aux données exclusives de l'insertion professionnelle et à l'uniformisation des pratiques de tous les acteurs du service public d'orientation.

Voter pour le SNES, majoritaire dans la profession, majoritaire dans la CAPA de l'académie de Lyon, c'est :

- ♦ être représenté au sein des CAPA par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- ♦ donner plus de force à un syndicat attaché à l'unité et la cohérence du second degré, fortement implanté dans les CIO, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

Il a toujours défendu un cœur de métier axé sur la psychologie de l'éducation et de l'orientation, privilégiant le suivi, au conseil ponctuel et en lien avec les équipes éducatives.

Il a obtenu que les conclusions du GT ministériel prennent en compte cette vision ambitieuse et précisent le rôle des directeurs pour la mettre en œuvre.

Il agit pour obtenir une traduction concrète et rapide de ces évolutions, tant sur le plan de la définition des missions que sur celui de la formation en portant notamment le niveau de recrutement au M2 de psychologie.

### AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE ET LES CARRIÈRES

Le SNES-FSU demande le doublement des recrutements pour en finir avec la précarité et augmenter le ratio CO-Psy / élèves. Il faut mettre fin au blocage des carrières en ouvrant, comme s'y est engagé le ministère, l'accès à la hors classe pour les conseillers et une revalorisation significative correspondant à l'augmentation de la charge de travail pour les directeurs de CIO.

Ces orientations sont défendues également dans les comités techniques par la FSU, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.



■ SNES

Nb d'élus actuel  
COPsy-DCIO

# Reconnaître et revaloriser notre métier

# Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



## P.E.G.C.

Le SNES, le SNUPP et le SNEP, syndicats de la FSU, agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions.

### CARRIÈRE DES PEGC

Nos interventions ont conduit à une évolution du taux d'accès à la classe exceptionnelle (28,42% en 2006, 42% en 2009, 50% en 2013). Aujourd'hui, 95% des PEGC sont à la classe exceptionnelle (ils étaient 50% en 2006).

De même aujourd'hui, une grande majorité d'entre eux part à la retraite au 3ème échelon de la classe exceptionnelle.

Pourtant ces évolutions obtenues doivent aller plus loin !

Nos nombreuses initiatives conduites ces dernières années auprès des parlementaires et du ministère ont permis de faire la démonstration du non « respect de la parole de l'État » : l'indice 783 reste quasiment impossible à atteindre pour les PEGC. Seuls 7% de ceux qui partent en retraite bénéficient de cet indice.

Le ministère s'était engagé, lors de l'audience accordée fin mai 2013, à répondre favorablement à nos demandes. Depuis, et ce malgré plusieurs interpellations, nous demeurons dans l'attente d'engagements concrets.

**Ce silence qui perdure n'est pas acceptable ! Le ministère ne doit pas ignorer les PEGC !**

**Nous ne renonçons pas et poursuivrons avec détermination nos interventions pour l'accès de tous les PEGC à l'indice 783, indice terminal de la classe exceptionnelle.**

### NOS EXIGENCES POUR LE COLLÈGE

Nous voulons un collège permettant la réussite pour TOUS les élèves, l'accès à la culture commune et des poursuites d'études au lycée.

Pour cela nous porterons les exigences suivantes :

- ◆ Garantir le caractère national des programmes, des évaluations, des horaires disciplinaires incluant des temps en petits groupes.
- ◆ Alléger les effectifs (24 maximum) permettant de varier les situations pédagogiques favorisant les apprentissages et le suivi des élèves.

### NOS EXIGENCES :

Nos interventions ont conduit à une évolution du taux d'accès à la levée des avis défavorables et passage de tous les PEGC à la classe exceptionnelle.

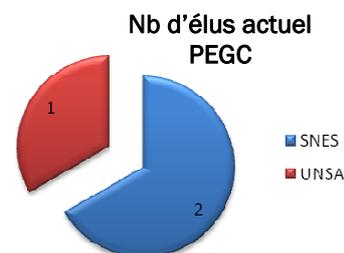
#### Tous au 783 par :

- ◆ la réduction du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle.
- ◆ la réduction des durées de passage des échelons de la classe exceptionnelle.

#### VOTER POUR LA LISTE SNES, SNUipp, SNEP-FSU

- ◆ c'est se donner des élus compétents et actifs, à l'écoute des préoccupations des collègues, agissant en toute indépendance et en toute transparence contre l'autoritarisme et la généralisation de politiques managériales dans les établissements.
- ◆ c'est défendre les personnels et le service public d'éducation.

- ◆ Avoir les moyens d'agir dans les classes dès que les difficultés se présentent par des modes d'interventions diversifiés.
- ◆ Faire le pari de la réussite pour tous à travers une relance ambitieuse de l'Education Prioritaire.
- ◆ Inclure un temps de concertation dans le temps de service actuel devant élèves .



# **Faire respecter** nos droits pour en **acquérir** de nouveaux **Obtenir** un véritable plan de titularisation

**VOTEZ**



## **Maîtres auxiliaires, contractuels Enseignants, CPE et co-psy des collèges, lycées, GRETA et MGI**

Le SNES, le SNEP, le SNUEP, et le SNUIPP syndicats de la FSU,  
agissent pour les NON TITULAIRES.

Voter pour le SNES, le SNEP, SNUEP et le SNUIPP, syndicats de la FSU, c'est :

- ♦ être représenté au sein des CCP par des élus déterminés à vos côtés
- ♦ donner votre force aux syndicats du second degré, implantés dans les collèges et les lycées, offensifs pour défendre l'intérêt de chacun : les collègues non tit en difficulté (retard de paiement, affectation problématique, ...etc) savent qu'ils peuvent compter sur le soutien et le dévouement des militants non tit
- ♦ s'engager aux côtés de militants non-tit des syndicats de la FSU investis au quotidien

### **POUR UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION**

#### **Nous revendiquons**

- ♦ la garantie de réemploi et un plan de titularisation massif et rapide pour tous, MA ou Contractuels, en poste ou au chômage, et dans toutes les disciplines !
- ♦ le droit à une vraie formation qui valorise l'expérience et prépare à la titularisation (et en particulier une véritable formation pour le RAEP).
- ♦ l'examen en CCP des actes de gestion de tous, des grilles de rémunération qui permettent la reconnaissance des qualifications et des rémunérations améliorées
- ♦ le versement d'indemnités kilométriques et l'amélioration des conditions d'affectation !

### **POUR EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ**

#### **Au niveau national, notre action a permis :**

- ♦ que le reclassement pour les lauréats ex non-tit ne tienne plus compte de la clause butoir, tristement connue des non-tit. Cette victoire a été arrachée après plusieurs années de luttes des syndicats de la FSU
- ♦ la fin de la vacance. La FSU agit maintenant contre les interruptions de contrat et revendique au ministère et au rectorat le réemploi de tous les précaires écartés
- ♦ qu'une interruption de contrat de moins de quatre mois n'annule plus le décompte du droit au CDI. Nos militants interviennent au quotidien pour défendre et informer les collègues précaires. Il faut maintenant renforcer les droits en CDI encore insuffisants

### **A LYON**

#### **Nous avons obtenu**

- ♦ des affectations respectant l'ancienneté pour les MA et les Cdi ainsi que la possibilité pour les élus de vérifier l'ancienneté de tous les contractuels en CDD.
- ♦ une réduction des délais de paiement des indemnités chômage même si ceux-ci restent encore scandaleusement élevés.
- ♦ la transparence sur l'accès au CDI.
- ♦ une meilleure prise en compte des besoins de formation des non titulaires : lors d'une audience au Rectorat, nous avons obtenu un engagement de l'administration que la formation des non-titulaires soit améliorée.



**VOTEZ POUR LES SYNDICATS DE LA FSU**

# Reconnaître et valoriser nos missions

# Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



## Assistants d'éducation

### Accompagnants d'élèves en situation de handicap

Le SNES, le SNUipp, le SNEP et le SNUEP, syndicats de la FSU, agissent pour un statut revalorisé dans toutes ses dimensions.

Voter pour le SNES, le SNUipp, le SNEP et le SNUEP, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est faire le choix de syndicats :

- ◆ représentés au sein des CCP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération
- ◆ fortement implantés dans les établissements et les écoles, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels
- ◆ participant aux diverses négociations tout en impulsant les actions nécessaires pour défendre les droits des personnels

#### UN ENGAGEMENT SYNDICAL QUI A PERMIS D'OBTENIR :

- ◆ absences pour examens et concours augmentées de 2 jours, sans récupération.
- ◆ reconnaissance du métier d'Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH) avec la création d'un CDI.

#### CONTRE LA PRÉCARITÉ, AMÉLIORER LES CONDITIONS...

##### ... de travail :

- ◆ la création de 10 000 postes d'AED
- ◆ une rémunération sur la catégorie B de la Fonction publique
- ◆ mettre fin au temps partiel imposé pour les AESH

##### ... d'emploi :

- ◆ pour les AED : généraliser les contrats de 3 ans, en lieu et place des contrats d'un an et offrir la possibilité de prolonger au-delà des 6 ans en cas de poursuite d'études ou de formation professionnelle .
- ◆ pour les AESH : permettre la signature immédiate d'un CDI sans passer par un CDD de 6 ans.

##### ... d'études pour les AED :

- ◆ un statut spécifique d'AED pour les étudiants et ceux qui suivent une formation professionnelle
- ◆ une gestion des personnels assurée par le rectorat.
- ◆ un recrutement sur critères sociaux et l'affectation proche des universités et lieux de formation.
- ◆ un temps de travail de 26 h hebdomadaire pour un salaire à taux plein permettant d'allier études et travail.

##### ... et de formation :

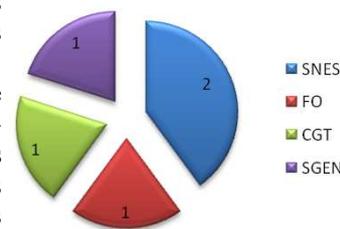
- ◆ un réel droit à la formation professionnelle.
- ◆ un droit aux congés de formation professionnelle concrètement appliqué
- ◆ un accès à la VAE facilité.

#### AESH : UN MÉTIER QUI DOIT ÊTRE PLEINEMENT RECONNU !

Si la CDIisation est un premier pas, nous revendiquons un véritable statut de fonctionnaire (carrière, recrutement, mobilité géographique, ...) et une meilleure formation prenant en compte l'aide éducative donnée aux élèves handicapés

#### ACADÉMIE DE LYON

Si le Rectorat de Lyon tente de cantonner le rôle des CCP aux procédures disciplinaires, elles peuvent être aussi saisies par les AED et AESH pour régler leurs problèmes individuels. De par leur réseau militant, les syndicats de la FSU mènent aussi cette défense des collègues dans les établissements et les écoles au côté des autres personnels de l'éducation nationale. Par ailleurs, c'est par la force de notre nombre que nous pouvons peser auprès du Rectorat et des DSDEN pour résorber les retards de paie ou faire respecter les droits des AED et des AESH et dans les Comités Techniques sur les dotations en postes.



Nb d'élus actuel  
CCP AED

VOTEZ POUR LES SYNDICATS DE LA FSU

# Agir pour nos métiers et l'Éducation !



La FSU est la première fédération syndicale de l'Éducation Nationale. Forte et efficace grâce à la présence, à vos côtés, des militant-es et des élu-es de ses syndicats nationaux qui défendent nos métiers, nos conditions de travail et nos salaires.

## UNE ACTION RÉSOLUE DANS LE CTA DE L'ACADÉMIE DE LYON

Pendant les 3 années du précédent mandat, les élus des syndicats de la FSU ont relayé dans le CTA les revendications et les demandes des personnels de l'académie.

Nous avons 5 titulaires et 5 suppléants (soit la moitié des sièges), dans les faits, ce sont nos 10 élus qui siègent, représentant ainsi un éventail aussi large que possible nous permettant de prendre en compte toutes les problématiques : personnels d'enseignement du premier et du second degré, en collèges, en lycées généraux et technologiques, en lycées professionnels, en SEGPA, au moins une personne de chaque département de l'académie, les administratifs, les infirmières scolaires, ...etc : toute la diversité de nos professions se retrouve de nouveau sur la liste que nous présentons à vos suffrages.

Nous avons imposé de nombreuses annulations de suppressions de postes à l'aide des remontées que nous donnaient les élus dans les conseils d'administration des EPLE. Nous sommes intervenus sans relâche sur la lourdeur des effectifs et le manque de personnels, en particulier le manque de remplaçants, dans le premier et dans le second degré. Nous avons obtenu, grâce à la lutte des COPS dont nous nous sommes faits les relais, que les CIO (centres d'information et d'orientation) ne soient pas purement et simplement supprimés comme l'administration envisageait de le faire, même si nous n'avons pas pu empêcher des regroupements. Nous avons obtenu que les stagiaires ayant déjà le master aient une adaptation, encore beaucoup trop partielle, de leur parcours de formation. Des gouttes d'eau ? Oui, dans un contexte d'austérité budgétaire et d'insuffisance des créations de postes, le CTA n'a pas le pouvoir de réorienter la politique menée nationalement. Mais à l'heure où la déconcentration entraîne des pouvoirs accrus aux Recteurs, envoyer des élus combattifs face à l'administration est un gage de défense efficace des personnels.

## Voter FSU au CTA, c'est adresser un message fort à l'administration

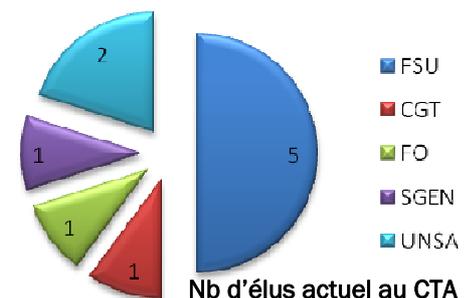
Syndicats de lutte et de propositions, nous porterons dans les instances les revendications des personnels :

- ◆ revalorisation des personnels (dégel du point d'indice, rattrapage de la perte de pouvoir d'achat, résorption de la précarité)
- ◆ amélioration des conditions de travail (réduction du temps de travail de tous les personnels, diminution du nombre d'élèves dans les classes, formation initiale et continue de qualité, lutte contre l'autoritarisme des hiérarchies intermédiaires)
- ◆ Investissement dans le service public d'éducation

## Renforcer la FSU,

c'est renforcer celles et ceux qui agissent pour une politique éducative prenant en compte les aspirations des personnels et permettant la réussite de tous les jeunes. L'enjeu est d'importance pour que la priorité à l'Éducation se décline concrètement dans tous les secteurs et pour tous les personnels.

**Faites entendre votre voix ! Votez FSU**



**FAITES VOUS ENTENDRE ! VOTEZ FSU**

**ELECTION AU COMITE  
TECHNIQUE ACADEMIQUE  
10 TITULAIRES 10 SUPPLEANTS**

1. **M. TESTE Benoît** professeur agrégé  
Lycée Condorcet, Saint Priest (69)
2. **Mme ATIF Valérie** professeure des écoles  
Ecole élémentaire Jacquard, Saint-Etienne (42)
3. **M. STODEZYK Eric** professeur d'EPS  
SEP Lycée F. Rabelais, Dardilly (69)
4. **Mme GILLET Annie** adjoint administratif  
Rectorat de Lyon, Lyon 7e (69)
5. **Mme BRELOT Séverine** professeure en Lycée Pro  
Lycée prof. Bérard, Ambérieu en Bugey (01)
6. **Mme CORDIER Catherine** infirmière  
Collège Utrillo, Limas (69)
7. **M. LE DU Yannick** professeur des écoles  
Ecole Chevalier Bayard, Lyon 9e (69)
8. **Mme ROSSET Ludivine** professeure certifiée  
Lycée C. Chaplin, Décines (69)
9. **M. JOLIVET Daniel** professeur en Lycée Pro  
P. E. Labbé, Oullins (69)
10. **M. JANDAUD François** professeur certifié  
Collège Jean Perrin, Lyon 9e (69)
11. **M. BAUDET Pascal** professeur des écoles  
Ecole Jean Moulin, Oyonnax (01)
12. **M. GOMEZ Philippe** professeur d'EPS  
Lycée C. Fauriel, Saint-Etienne (42)
13. **Mme MOULIN Florence** secrétaire administrative  
Collège Molière, Lyon 3e (69)
14. **M. DIKA Ghaith** assistant d'éducation  
Lycée Hector Guimard, Lyon 7e (69)
15. **M. GRANDENER Benjamin** professeur des écoles  
Ecole élém. Langevin, Vaulx-en-Velin (69)
16. **Mme ETCHEBERRY Laurence** personnel de direction  
Collège La Clavelière, Oullins (69)
17. **Mme TOMASINI Estelle** professeure certifiée  
Lycée Honoré d'Urfé, Saint-Etienne (42)
18. **M. CHARBONNIER Thierry** infirmier  
Collège Louise de Savoie, Pont d'Ain (01)
19. **M. LIOGIER Romain** professeur des écoles  
Ecole mat. la Perrottière, Saint-Etienne (42)
20. **Mme MASSON Cécilia** maître auxiliaire  
Lycée prof. P. Desgranges, Andrézieux (42)

**CT DE L'AIN**

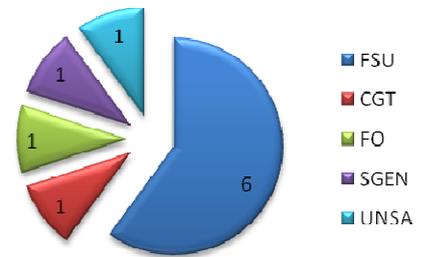
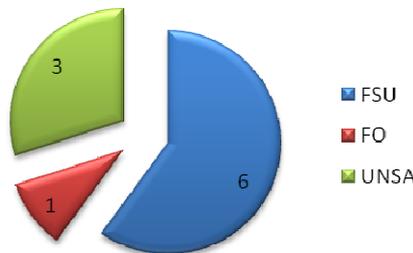
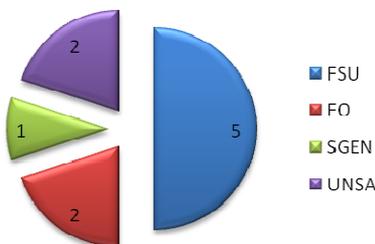
- 1- **BAUDET Pascal**, PE,  
école Jean Moulin La Victoire, Oyonnax
- 2- **BRELOT Séverine**, PLP,  
lycée professionnel Alexandre Bérard, Ambérieu en Bugey
- 3- **MALLET Philippe**, certifié,  
lycée Carriat, Bourg-en-Bresse
- 4- **BERNAUD Emilie**, PE,  
école élémentaire Jean Calas, Ferney Voltaire
- 5- **DUBOIS Guillaume**, certifié,  
Lycée Carriat, Bourg-en-Bresse
- 6- **GAYET Julien**, PE,  
Plus de Maître Que de Classe, Bellegarde
- 7- **HUGUET Damien**, certifié EPS,  
collège Roger Vailland, Poncin
- 8- **THOUMINE Yves**, certifié,  
lycée du Bugey, Belley
- 9- **FAVRE Jean-Michel**, PE,  
enseignant spécialisé RASED, Culoz
- 10- **MONTERRAT Dominique**, infirmier,  
EREA la Chagne, Bourg-en-Bresse
- 11- **JAMBON Nicolas**, certifié,  
collège du Renon, Vonnas
- 12- **COUDERT Gérard**, PE,  
enseignant spécialisé SEGPA collège Charpak, Gex
- 13- **ROCCATI Stéphanie**, agrégée,  
collège Vaugelas, Meximieux
- 14- **VINCENT Morgan**, PE,  
Plus de Maître Que de Classe, Bellegarde
- 15- **LORILLU Nathalie** certifié EPS,  
lycée Paul Painlevé, Oyonnax
- 16- **ALLARD Evelyne**, certifiée,  
collège du Grand Cèdre, Coligny
- 17- **DOURDIN Isabelle** PE,  
maître formatrice, école primaire Champagne en Valromey
- 18- **DUPRE Katy**, PLP,  
lycée professionnel Marcelle Pardé, Bourg en Bresse
- 19- **TRUTT Marie-Brigitte**, CPE,  
collège du Revermont, Bourg-en-Bresse
- 20- **DURAN Frédéric**, certifié,  
collège Les Côtes, Peronnas

**CT DE LA LOIRE**

- 1 - **ATIF Valérie** - Professeure des écoles  
Ecole élémentaire de Jacquard - RASED
- 2 - **TOMASINI Estelle** - Professeure certifiée de SES  
Lycée Honoré d'Urfé- Saint-Etienne
- 3 - **GOMEZ Philippe** - Professeur certifié d'EPS  
Lycée Claude Fauriel - Saint-Etienne
- 4 - **PSOMAS Marie-Christine** - Infirmière scolaire  
Collège Louis Grüner - Roche-la-Molière
- 5 - **BOUDOT Jean-Marc** - Professeur des écoles  
Ecole élémentaire de Mably-Bourg
- 6 - **MELOT Sandrine** - Professeure certifiée de SES  
Lycée Honoré d'Urfé- Saint-Etienne
- 7 - **AULAGNON Cécile** - Professeure des écoles  
Ecole maternelle La Côte Durieux - Roche-la-Molière
- 8 - **MASSON Cécilia** - Professeure non titulaire d'Anglais  
LP Desgranges - Andrézieux-Bouthéon
- 9 - **RAVEL Gilles** - Professeur certifié d'EPS  
Collège Gambetta - Saint-Etienne
- 10- **DARTOIS Olivier** - Professeur des écoles  
Ecole élémentaire Perrot- Feurs
- 11 - **LIOGIER Romain** - Professeur des écoles  
Ecole maternelle La Perrottière - Saint-Etienne
- 12- **CAPDEVIELLE Jean-Yves** - Professeur certifié  
de Sciences Physiques - Lycée Jean Puy - Roanne
- 13 - **BIETERON Stéphanie** - Adjoint Administratif  
Collège Jules Ferry- Roanne
- 14 - **ROUSSET Jérémie** - Professeur des écoles  
Ecole maternelle Les Frères Chappes - Saint-Etienne
- 15 - **OLLE Carole** - Professeure certifiée de Lettres Modernes  
Collège Jules Romain - Saint-Galmier
- 16 - **MORILLA Jacques** - Professeur certifié d'EPS  
Collège Ennemond Richard - Saint-Chamond
- 17 - **PICHON Yves** - Professeur certifié d'Histoire-Géographie  
Collège Jean Dasté - Saint-Etienne
- 18 - **LAVALL-DIOT Marie-Claude** - Professeure des écoles  
Ecole maternelle La Mirandole - Villereest
- 19 - **FOUGERON Lionel** - Prof certifié d'Education Musicale  
Lycée Jean Puy - Roanne
- 20 - **SOUVETON Marc** - Professeur des écoles  
Ecole élémentaire de Montaud - Saint-Etienne

**CT DU RHONE**

1. **Yannick LE DU**, Professeur des écoles,  
école chevalier Bayard, Lyon 9°
2. **François JANDAUD**, Professeur certifié,  
collège Jean Perrin, Lyon 9°
3. **Françoise MOULINIER**, Professeure des écoles  
école maternelle Jules Guesde à Villeurbanne
4. **MILLAUD David**, Professeur d'EPS,  
Collège du Val d'Ardières - Beaujeu
5. **Pascale JOURDAN**, Professeure des écoles  
circonscription de Villefranche
6. **François CLEMENT**, Professeur de lycée pro,  
LP G. Eiffel, Brignais
7. **Aline DROUOT**, Professeure certifiée,  
lycée René Cassin, Tarare
8. **Josiane RAMBAUD**, Infirmière,  
CLG des Pierres Dorées, Le Bois d'Oingt
9. **Bernard BAGAGGIA**, Professeur des écoles  
école élémentaire Charles Perrault, Vénissieux
10. **Delphine PLAN**, Professeure certifiée,  
collège de Pierre bénite
11. **Dryss HAROUN**, Professeur certifié,  
collège Les 4 Vents, L'Arbresle
12. **Virginie PAYS**, Prof. certifiée de documentation,  
collège JC Ruet, Villié-Morgon
13. **Jocelyne VAN PROEYEN**, Professeure certifiée,  
collège Dargent Lyon 3°
14. **Benjamin GRANDENER**, Professeur des écoles  
école élémentaire Langevin à Vaulx-en-Velin
15. **Eric STODEZYCK**, Professeur d'EPS,  
lycée hôtelier de Dardilly
16. **Yves JOURDAN**, Directeur de SEGPA  
collège Jean Moulin, Villefranche
17. **John ROUX**, Professeur agrégé,  
lycée Jean-Paul Sartre Bron
18. **Alfred ZAMI**, CPE,  
lycée Chaplin, Décines
19. **Ghaith DIKA**, AED,  
lycée H Guimard Lyon 7°
20. **Roland GAYET**, COPSy,  
CIO de Décines



Nb d'élus actuel aux CTD

## Comment voter

Le ministère a de nouveau décidé que les élections seraient électroniques. Lors des dernières élections professionnelles, cela a entraîné une baisse du taux de la participation. Résultat, les personnels de l'enseignement ont un poids relatif dans la Fonction Publique moins important : **ne nous laissons pas piéger, votons pour faire entendre notre voix !**

**Avant le 27 novembre : se connecter à son espace électeur** (taper dans un moteur de recherche « vote 2014 éducation », vous arrivez sur cette page : <http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html> : cliquez sur « Je me connecte à mon espace électeur » et créez votre mot de passe.

### Pour quoi faire ?

**Pour vérifier son inscription aux bons scrutins :**

	CT académique ou d'établissement (sup)	CT ministériel (de l'EN ou du supérieur)	CAP académique	CAP nationale
Certifié(e)	X	X	X	X
Agrégé(e)	X	X	X	X
Chaire supérieure	X	X		X
CPE	X	X	X	X
Co-Psy, DCIO	X	X	X	X
PEGC	X	X	X	
Stagiaire	X	X		

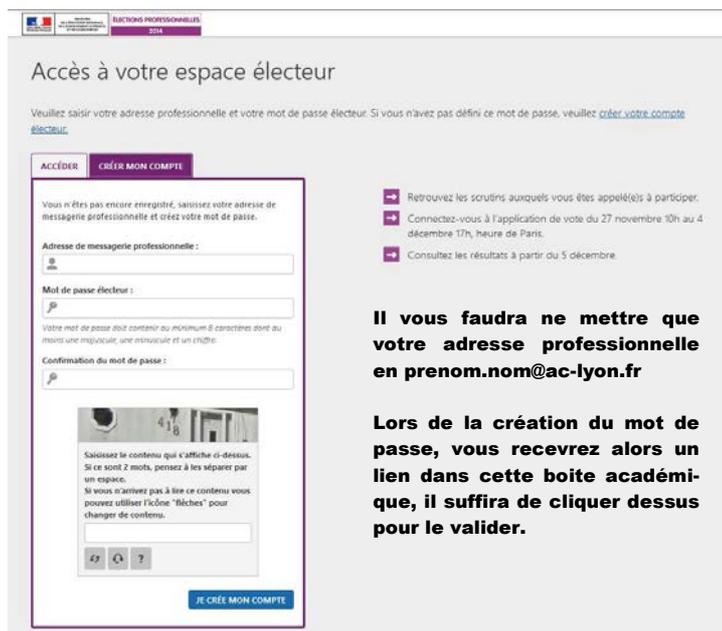
Contractuel (enseignant, CPE, CO intérimaire)

AED

	CT académique	CT ministériel	CCP*
Contractuel (enseignant, CPE, CO intérimaire)	X	X	X
AED	X	X	X

\* Commission Consultative Paritaire

Par exemple, un certifié du second degré doit bien vérifier qu'il vote à 4 scrutins



## DU 27 NOVEMBRE AU 4 DECEMBRE : je vote :

### Pour voter, il faut deux choses:

- ♦ **un identifiant** : celui-ci figure sur la **notice de vote** qui est remise en mains propres contre émargement par le chef d'établissement. Pour les TZR qui ne sont pas à l'année et les agents en congé long, cette notice de vote est **envoyée par voie postale**. Les non titulaires recrutés tardivement et les électeurs qui demanderont à nouveau leur identifiant en cas de perte

recevront un identifiant par voie électronique (demande en cas de perte possible jusqu'au 4 décembre 17h)

- ♦ **un mot de passe** : selon les modalités décrites ci-dessus. Entre le 27 novembre et le 4 décembre, vous aurez toujours la possibilité de le générer ou d'en générer un nouveau si celui créé avant le 27 novembre a été perdu.

**Le vote se fait à partir du même site :** <http://www.education.gouv.fr/electionspro2014>

## Avant les élections, nous organisons :

- ♦ **Un meeting à Paris le samedi 22 novembre:** inscriptions sur le site du SNES de Lyon [lyon.snes.edu](http://lyon.snes.edu)
- ♦ **une réunion publique à Lyon** avec Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU mercredi 26 novembre de 18h à 20h, Bourse du Travail: En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique, entrée libre.

